



22 OCT 2013

06 25 / 13

DECISION

Le Directeur de la Caisse Marocaine
des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012), relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Etablissements Publics ;
- Vu la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2013 ;

D.E.C.I.D.E

Article 1:

La Caisse Marocaine des Retraites organise le recrutement :

- d'un auditeur interne.

Article 2 :

- ✓ Peuvent déposer leurs dossiers, les candidats répondant aux profils détaillés au niveau du tableau joint en annexe à cette décision ;
- ✓ Peuvent postuler, les candidats âgés de 45 ans au plus ;
- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués. Ils recevront une convocation par lettre recommandée à leurs adresses postales qu'ils ont renseignées sur le CV et par e-mail.

Article 3 :

- ✓ Le dossier de candidature devra être adressé par e-mail à l'adresse recrut_Auditeur@cmr.gov.ma et doit comporter les documents suivants :
 - Demande ;
 - Curriculum vitae ;
 - Photocopie de la CIN ;
 - Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu(s) ;
 - Copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par des établissements universitaires marocains.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOU EL ABDALLAOU

- ✓ La date limite de dépôt de candidatures est **le mardi 5 novembre 2013 avant minuit**. Toute candidature envoyée via un autre canal ne sera pas prise en compte.
- ✓ Les listes des candidats retenus pour passer les tests seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.
- ✓ Les tests seront organisés selon les dates fixées (voir tableau joint en annexe) au siège de la CMR : Avenue El Arar, Hay Ryad, Rabat.

Article 4 :

- ✓ Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon les modalités ci-après :

Epreuve écrite :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve écrite sera en langue française et sera liée au poste à pourvoir	/20	3 heures

NB : Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'écrit seront invités, par lettre recommandée et par email, à passer l'épreuve orale. La liste des admis sera publiée sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Epreuve orale :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve orale sera sous forme d'entretien avec les membres de la commission désignés par le Directeur de la CMR et portera sur 2 domaines : <ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques ; • Connaissances du secteur de la prévoyance sociale et connaissances générales 	12 8	20 mn
Total	/20	

NB : Il est à signaler qu'une note inférieure à 12/20 à l'épreuve orale sera éliminatoire.

- ✓ A la fin des épreuves orales, la commission délibérera en attribuant à chaque candidat une note moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrite et orale et procédera ainsi à leur classement par ordre de mérite. Un procès verbal sera dressé par les membres de la commission à cet effet.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI

- ✓ Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à 12/20 seront classés par ordre de mérite.
- ✓ L'annonce des résultats ainsi que la liste d'attente seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Le candidat retenu recevra une lettre d'admission en recommandé l'invitant à prendre attache avec les services concernés de la Caisse Marocaine des Retraites dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans la lettre.

Dépassé le délai fixé et sauf arguments valables, tout candidat admis qui ne se met pas à la disposition de la Caisse sera considéré comme ayant renoncé au poste et sera informé de cette décision.

Dans ce cas, la Caisse procédera à la convocation du candidat classé par ordre de mérite sur la liste d'attente qui reste valable tout au long de l'année budgétaire.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOU EL ABDALLAOUI

Nombre	Poste	Profil demandé	Dates du concours
1	Auditeur interne	<p>Formation : titulaires de diplômes BAC + 5 ou plus délivrés par des établissements universitaires marocains ; Option : audit et contrôle de gestion.</p>	<p>L'épreuve écrite sera organisée Le jeudi 28 novembre 2013</p> <p>L'épreuve orale sera organisée courant la semaine du 16 décembre 2013</p>

Description du poste	
<p>Attributions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'appréciation du dispositif de contrôle interne en : <ul style="list-style-type: none"> ○ participant à l'identification des points clefs à évaluer en matière de contrôle interne ; ○ réalisant les vérifications nécessaires. • Assure ou participe au suivi des recommandations des audits internes et externes ; • Elabore des rapports de missions.
<p>Compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques d'audit et de contrôle ; • Bonnes connaissances en statistique ; • Connaissances en comptabilité ; • Capacité d'analyse, de synthèse et de communication écrite et orale ; • Intégrité morale et rigueur ; • Ecoute ; • Capacité de travail en équipe.